

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, Mme COPIE Magali, M. DELARBRE Michel, M. GUEZE Daniel, M. GRIMAUD Guillaume, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Melle MENADI Cindy

Procuration de Mme MALOSSE Brigitte à Melle MENADI Cindy

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

## **DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût du déneigement pour la commune au cours de l'hiver 2015/2016 représente 1632 € TTC.

Face à cette dépense, le conseil municipal sollicite une aide financière dans le cadre du nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales mis en place par le Conseil Départemental.

Accord à l'unanimité.

## **AVIS SUR LE PERIMETRE DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe**

Monsieur le Maire propose de reprendre la délibération qui a été prise en décembre 2015 et d'émettre un avis défavorable à la fusion avec la CAPCA. Il propose à l'ensemble du conseil municipal de s'exprimer sur ce sujet.

Michel DELARBRE fait part que quand le processus sera terminé ce qui sera important c'est que toutes les communes de notre communauté travaillent ensemble pour que nos équipements restent sur notre territoire: salle Nodon, équipements sportifs piscine et tennis ,maison de santé , entreprises de la zone de greignac et nouvelles entreprises qui sont en cours d'installation à Rhôdacoop : malterie ,l'organisme de formation CEFORA ,les co-workers d'atila,et qu'il serait souhaitable qu'une antenne perdure dans les locaux actuels à Vernoux c'est ce travail qu'il faudra faire dès que le périmètre sera définitif pour que les habitants n'aient pas à se déplacer au siège de la communauté. Sur les choix de rattachement il semble que tous les choix sont légitimes et méritent d'être respectés en tout état de cause c'est le choix de la majorité du conseil qui s'imposera à tous.

### **Proposition de délibération**

Le conseil municipal de Châteauneuf de Vernoux s'est engagé à prendre en compte les attentes des habitants en termes de devenir local.

Il regrette, en premier lieu, qu'une absence de volonté et de temps ne conduise pas une véritable logique de plateau et de population en rapprochant les communes du pays de Vernoux, du Pays de Lamastre et du pays d'Alboussière.

Considérant qu'un rapprochement avec Rhône Crussol serait plus cohérent en terme de Bassin de vie, de bassin d'emploi, de liaison routière,

Que ce regroupement renforcerait le caractère ardéchois de Rhône Crussol et que la communauté de Commune du pays de Vernoux pourrait s'appuyer sur une solidarité financière renforcée.

Par ces motifs après avoir écouté ses habitants qui ont largement relayé une pétition, le conseil Municipal de Châteauneuf de Vernoux, lors de sa session plénière du 27 mai 2016 procède au vote à main levée,

Par 9 voix contre la proposition de schéma de coopération Intercommunale et 2 pour, émet un avis défavorable au schéma de coopération intercommunale préconisant la fusion de la communauté de commune du pays de Vernoux et de la CAPCA.

## **VENTE DE TERRAINS**

⇒ Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur BLACHER qui a racheté la maison de Madame BEYSSERIAT.

Il souhaite racheter à la commune la parcelle B474 d'une superficie de 85m<sup>2</sup> qui était un ancien réservoir d'eau potable

Ce réservoir n'est plus utilisé et n'a aucune utilité pour la Commune ou le SIVOM.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de céder cette parcelle au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup> soit 127 euros et 50 centimes.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour conclure cette vente.

⇒ Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur VERNET qui souhaite acheter la parcelle B688 appartenant à la commune qui en avait fait l'acquisition suite à la succession Palix.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la vente au prix forfaitaire de 6000 euros pour une superficie de 233 m<sup>2</sup>
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour conclure cette vente.

## **PROJET DE SIGNALÉTIQUE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un panneau signalétique va être mis en place au niveau de la gare de Châteauneuf. Panneaux

indiquant la Mairie, l'usine Courtial, une proposition a été faite l'entreprise Machissot et le GAEC de Mirabel.

Chacun prenant en charge sa lame signalétique la commune prenant en charge le support

Le devis et la maquette seront présentés lors du prochain conseil municipal.

## **Avenants au marché de maîtrise d'œuvre à bons de Commande pour des travaux de voirie et aux marchés de travaux de voirie à bons de commande**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) n'a plus la compétence voirie.

Monsieur le maire précise que des bons de commande de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été signés avant le 31 décembre 2015 par la CCPV pour des travaux sur la Commune.

Les situations de paiement correspondant aux travaux effectués :

- ne peuvent plus être payées par la CCPV puisqu'elle n'est plus compétente,
- ne peuvent pas être payées par la Commune puisqu'elle n'a pas de marchés correspondant à son nom.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à prendre les dispositions nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1) Autorise Monsieur le maire à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux :

- un avenant au marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour les travaux de voirie (titulaire Cabinet d'études MERLIN) ;
- un avenant au marché de travaux de voirie à bons de commande (titulaire Eiffage Travaux publics) ;
- un avenant au marché de travaux de voirie à bons de commande suite aux dégâts d'orages (titulaire Eiffage Travaux publics) ;
- tout document permettant de mener à bien ce dossier ;

Décide de l'inscription au budget des crédits correspondants

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Monsieur le Maire fait part du courrier reçu ce jour de Mr et Mme FLAHAUX. Afin de préserver le caractère confidentiel, le courrier a été lu en privé par chacun des conseillers et la question sera évoquée lors du prochain conseil municipal.

↳ Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme OLLIVIER en date du 19 juin 2016 demandant que l'on coupe le prunier situé sur le petit chemin communal jouxtant sa propriété. L'arbre a déjà été partiellement élagué afin de diminuer les désagréments liés à la chute des fruits.

Un retour sera fait à Mme OLLIVIER en lui indiquant que les conseillers souhaitent se rendre compte des dégâts occasionnés et un rendu sera fait lors du prochain conseil municipal.

↳ Intervention Tremplin

Il reste 3 jours pour le Tremplin à intervenir sur la commune car 2 jours ont été utilisés pour élaguer les chemins de randonnées.

Travaux à leur faire effectuer :

- Elaguer le tilleul situé « Place du Temple »
- Elaguer les arbres sur le CD14 qui gênent la circulation des camions.

↳ Machine à affranchir

Un nouveau contrat a été signé moyennant un tarif de location de 200 € par an.

↳ Stylos « publicitaires »

Des stylos marqués au nom de la commune ont été achetés et seront distribués en fin d'année aux habitants avec les calendriers.

↳ *Date du prochain conseil municipal : vendredi 24 juin 2016 à 20 h 30*

La séance est levée à 22 h 30